

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 22 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS, Christian BELAUT.

Excusés : Ernest DURAND, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. *Approbation du Procès-Verbal du 13 Avril*
2. Délibération : Subvention Exceptionnelle Anniversaire ODSP 1 Juillet
3. Délibération : Convention coordination petite enfance
4. Délibération : Nouveau plan de financement Groupe Scolaire
5. Délibération Gestion du Personnel : Stagiairisation

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 Avril 2023

M. le Maire propose l'approbation du *Procès-Verbal* de la séance du Conseil municipal du 13 Avril 2023.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Subvention exceptionnelle à l'association Pétanque St Paulaise

L'association Pétanque St Paulaise, organise une journée retrouvailles-anniversaires pour marquer les cinquante ans du Damiatte Olympique et les quarante ans de l'olympique Damiatte Saint Paul, et pour ce faire, elle sollicite une participation exceptionnelle de 500€.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Pétanque St Paulaise pour cette action.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Pétanque St Paulaise ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3) Convention Coordination Petite enfance : Convention Territoriale Globale 2023-2027

Considérant que le dernier Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022, la Convention Territoriale Globale doit lui succéder à compter de janvier 2023 pour une période de 5 ans.

Monsieur le Maire précise les objectifs de cette convention financière et partenariale qui doit contribuer à développer une démarche d'action sociale sur le territoire en lien avec les compétences des acteurs locaux et de la CCLPA.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette contractualisation qui permet aux communes signataires de bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux besoins des familles du territoire dans les domaines suivants :

- Petite Enfance
- Enfance-Jeunesse & Sports
- Accès aux droits
- Bien vieillir et handicap
- Vivre ensemble et lien social

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver la signature de la Convention territoriale Globale 2023-2027 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la signature de la Convention territoriale Globale 2023-2027
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus aux Budgets annuels

4) Création d'un emploi permanent d'un adjoint Administratif Territorial à temps complet

M. le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ pour mutation d'un agent du service administratif dans le courant du 1^{er} semestre 2023, il convient de le remplacer.

- Considérant que cet emploi est indispensable au bon fonctionnement des services Administratifs ;

M. le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 17 Octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 17 Octobre 2023.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

- dit que le régime indemnitaire instauré par délibération n°2018/45 du 13/12/2018 est applicable.
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

5) Rénovation Énergétique du Groupe scolaire : Plan de Financement

M. le Maire fait part du montant prévisionnel de ce projet (honoraires et frais divers compris) estimé à 61 682€ HT soit **74 018.40€ TTC**.

M. le Maire détaille le plan de financement du projet. Il propose de le valider après la sollicitation et l'acceptation des octrois du Département et de l'Etat.

M. le Maire présente le nouveau plan de financement :

Dépenses HT		Recettes		
Estimation des travaux	61 682,00 €	Département	35,00%	21 588,70 €
		Etat	45,00%	27 757,00 €
		Commune		12 336,30 €
TOTAL	61 682,00 €	TOTAL		61 682,00 €

6) Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que les effectifs des enfants du groupe Scolaire Odette et Gaston Vedel ne cessent de croître et que la prise en charge des enfants doit se faire dans les meilleures conditions possibles.

M. le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 28 Aout 2023.

- Considérant que cet emploi est indispensable au bon fonctionnement des services techniques ;
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal du 29 juin 2017,

M. le Maire propose :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps non complet sur la base de 16/35^{ème} pour assurer les missions d'agent technique polyvalent ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en l'absence de M. Mouly :

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 16/35^{ème} à compter du 28 Aout 2023 pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;
- dit que l'agent recruté sera rémunéré sur la base des grilles indiciaires du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour 16/35^{ème} ;
- dit que le régime indemnitaire instauré par délibération n°2018/45 du 13/12/2018 est applicable ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal.
Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28/08/2023**POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES**

Grades	Catégorie	Effectif - TC	Effectif - TNC
<u>Filière administrative</u>			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C		1 (24,00 h)
Adjoint administratif	C		1 (24,00 h)
<u>Filière technique</u>			
Agent de maîtrise principal	C	1	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (31,46 h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (28,04 h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (29,53 h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C		1 (30,93 h)
Adjoint technique	C	1	
Total des effectifs		4	6

Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 4 Juillet 2023

7) Questions Diverses**A) Info courrier bilan mi-mandat Monsieur Folliot**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la visite de Monsieur Philippe Folliot, Sénateur du Tarn, et son bon déroulement. Monsieur le Maire distribue le courrier que le sénateur a fait parvenir à chaque membre du Conseil Municipal en remerciement de cet accueil.

B) Achat de matériel et outillage.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat du matériel et outillage prévu au budget. Il informe que des outils supplémentaires sont à prévoir tel qu'un souffleur et un broyeur dont l'équipe technique a besoin. Il rappelle que selon les nouvelles directives phytosanitaires, le nettoyage est fait principalement à la main ce qui complique la tâche des deux techniciens qui ont un surcroît de travail. Monsieur le Maire rappelle que nettoyage écologique et gain de temps sont souvent incompatibles.

Monsieur Le Maire informe également que des bancs sont nécessaires dans le village et que le choix doit se porter sur des bancs solides et facile d'entretien.

C) Présentation devis PMG- Réparation murette

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations qui ont eu lieu sur la commune au mois de Mai. Il informe également que le nécessaire a été fait auprès de l'assurance.

D) Taille des arbres « Juniperus »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collaboration d'un citoyen de la commune et les Agents Municipaux concernant la taille du Juniperus a été très enrichissante et très formatrice ; coût de cette formation 700€

E) CCLPA

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Christine Valéro, vice-présidente de la CCLPA, qui informe le Conseil de plusieurs points. En premier lieu elle indique que le pont de Malpel (en collaboration avec la communauté des communes) a été réparé. Elle fait part également au Conseil Municipal du nouveau règlement des médiathèques de Saint-Paul-Cap-de-Joux et de Vielmur-sur-Agout qui sera mis en place en 2024, notamment la gratuité de celles-ci.

Madame Valéro informe également que la déchèterie Tryfil instaure des horaires d'été.

Monsieur le Maire souhaite informer que Madame Valéro a présidé la réunion de la communauté des communes très efficacement le 21 Juin et dit sa fierté que ce soit la première femme présidant l'instance intercommunale et bien sûr qu'elle soit Saint Paulaise.

F) INEO – Nouvelle Antenne sur le Territoire.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Bruno Berthoumieux qui informe le Conseil Municipal du contact de la société INEO afin d'implanter une nouvelle antenne. L'offre a été déclinée car il n'y a pas de besoin.

G) Remerciements Associations

Les Associations, Lous Desferats, Ping Saint-Paulais (PSP) et Saint Paul Cap de Tout tiennent à remercier le Conseil Municipal pour l'octroi des subventions.

H) Demande d'un citoyen de changer la dénomination « le lycée »

Un couple souhaite changer la dénomination « le lycée ». Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à y réfléchir ; La dénomination proposée ne semble pas adaptée.

I) AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire invite également le Conseil Municipal à réfléchir sur les équipements de l'aire de jeux, balançoires... pour 2024. Monsieur le Maire informe également qu'il a été nécessaire de louer une pelle pour le remplissage en gravier de l'aire.

J) Enfouissement Laure Monsarrat

Monsieur le Maire informe le Conseil que le coût ne sera que de 2 500€ après réception du devis. Lors de l'établissement du budget une ligne de dépense de 20 000 € avait été posée.

K) Droit de Mutation

Une ligne de recette au budget de 20 000 € a également été posée concernant les droits de mutation du département. Au final cette ligne s'élève à 27 304 €.

L) Fête de la musique

..... /

Monsieur le Maire est ravi de cette belle réussite, environ 150 personnes ont répondu; les groupes musicaux étaient équilibrés. Les spectateurs étaient « bon public » et les bénévoles très investis.

Monsieur le Maire rappelle les fêtes qui suivent, soit St Cécile et la fête du Village.

M) Situation du Personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'année scolaire écoulée fait ressortir un accroissement d'arrêt maladie et donc de frais supplémentaires pour les remplacements.

Beaucoup de conflits résultant surtout du mauvais comportement de certains élèves, et cela impacte beaucoup le moral et l'état psychologique des agents.

Les débats ont été ouverts sur plusieurs sujets, punition, expulsion ponctuelle sur la pause méridienne cantine compris, cours de civisme etc... Monsieur le Maire explique les difficultés d'apprentissage des enfants dans une ambiance très compliquée cette année.

Monsieur le Maire rappelle la responsabilité des parents concernant le comportement de leurs enfants et rappelle que les Agents ont le soutien des élus et toute leur reconnaissance.

N) Cabrille

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chemin de promenade est à l'étude mais il nécessite l'achat d'une parcelle appartenant à des particuliers

O) Centre de Kinésithérapie

Un cabinet de kinésithérapie doit déménager et souhaite rester dans le village. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est à la recherche d'une solution et serait plutôt favorable de monter un projet identique au cabinet médical St Paulais. Une réunion de travail est prévu le 29 Juin afin d'identifier les parcelles possibles.

P) Commission déplacement doux

Lors des deux dernières réunions de la Commission, il a été relevé qu'il était nécessaire de diminuer la vitesse des automobilistes. Ralentisseurs, sens unique, passages prioritaires pour les piétons, feux bloquants sont des propositions qui ont été mentionnées. D'autres réunions auront lieu avant des propositions concrètes.

Monsieur Le Maire rappelle également quelques dates importantes :

Ouverture d'Aquaval le samedi 24 juin.

Inauguration de la borne Interactive du syndicat d'initiative, ouverture de celui-ci le 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire rappelle que la saison estivale débute le 15 Juin, et qu'il est regrettable que l'office de tourisme de Saint Paul ouvre si tard ; il rappelle que le département finance une grande partie du coût de ce service.

Monsieur le Maire fait un tour de table, afin de s'assurer que tous les sujets aient été abordés et lève la séance à 22h59.

Le Maire :
Laurent VANDENDRIESSCHE

The signature of Laurent Vandendriessche is written in black ink. It is a cursive signature that overlaps with the official seal of the commune of Saint-Paul-Cap-Nèze. The seal is circular and contains the text 'SAINT-PAUL-CAP-NÈZE' and '1872'.

Secrétaire de séance :
M. Michel BELAVAL

The signature of M. Michel Belaval is written in blue ink. It is a stylized, cursive signature consisting of several sweeping lines.

